QUI A VOTÉ

DEFENSE DU STATUT

	FNEC FP FO	UNSA CFDT SNALC	FSU
La **loi de Refondation** du ministre Peillon a mis en place des rythmes scolaires définis localement et des Projet éducatif de territoire (PedT) qui associent à l'École les collectivités territoriales et les associations.	CONTRE	POUR	ABSTENTION

	FNEC FP FO	UNSA CFDT
Dans le premier degré : **la loi Rilhac** cherche à placer les directeurs d'école en position de supérieur hiérarchique.	CONTRE	POUR

	FNEC FP FO	UNSA CFDT	FSU
Dans le second degré : le **décret Hamon** a instauré « des missions liées » pour imposer de nouvelles missions non rémunérées.	CONTRE	POUR	ABSTENTION

POUR LA DÉFENSE DE L'ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ UN STATUT, UN VRAI SALAIRE POUR LES AESH, ABANDON DES PIAL ET DES PAS

	FNEC FP FO	FSU UNSA CFDT CGT SUD SNALC
La **Loi Montchamp sur le Handicap de 2005**, avec des arguments démagogiques et prétextant l'égalité des droits, s'attaque aux élèves les plus fragiles, en visant, à terme, la fermeture des structures et postes spécialisés.	CONTRE	POUR

	FNEC FP FO	FSU
Le **CAPPEI** a fait disparaître le CAPA-SH et ses options A, B, C, D, E, F et G.	CONTRE	ABSTENTION

FO a été partie prenante d'une intersyndicale **AESH** avec FSU CGT SUD tant que les revendications étaient claires : un Statut, un vrai salaire à temps plein pour 24h, abandon des PIAL et des PAS. Depuis, l'intersyndicale **FSU CGT SUD SNALC (sauf FO)** s'est alignée sur les positions **UNSA CFDT** qui sont pour un Statut à 35h, les PIAL et les PAS.

NON À LA CONSCRIPTION

	FNEC FP FO	UNSA CFDT	CGT FSU
FO refuse la militarisation de la jeunesse : classes défense, « acculturation » à la défense, interventions militaires dans les établissements... Dans la loi de programmation militaire, des articles visant à mettre en place le service national volontaire ont été soumis au vote des syndicats de fonctionnaires.	CONTRE	POUR	ABSTENTION

NON AUX FERMETURES DE POSTES ! CRÉATION DES POSTES NÉCESSAIRES !

Le ministre a mis en place des ateliers « prospectifs » concernant la « **baisse démographique** et l'anticipation des évolutions de l'offre scolaire » avec une expérimentation dans 18 départements pour accélérer les fermetures d'écoles d'ici 2030.

Seule FO a refusé de siéger dès la mise en place de ces ateliers.

QUOI ?

POUR L'AUGMENTATION DES SALAIRES ! NON À L'ARBITRAIRE !

	FNEC FP FO	
Le protocole **PPCR** cautionne l'austérité salariale, instaure l'arbitraire, grave dans le marbre les appréciations et met en place la classe exceptionnelle, grade réservé à une minorité d'enseignants. Il établit de plus le principe de l'« accompagnement » qui transforme les enseignants en stagiaires à vie.	CONTRE	FSU UNSA CFDT POUR
FO dépose des amendements pour que les collègues qui le souhaitent puissent demander un nouveau rendez-vous et **leur évaluation revue à la hausse.**	POUR	FSU UNSA CONTRE
Le **RIFSEEP** a consacré la logique de « mérite » et d'individualisation des salaires. Il a été récemment étendu aux inspecteurs.	CONTRE	FSU UNSA CFDT POUR
Un plan de **requalification de la filière administrative**, parfaitement insuffisant, a été mis en place.	CONTRE	UNSA CFDT SNALC POUR
L'accord du 8 avril 2024 sur la **Protection Sociale Complémentaire** impose à tous les agents l'adhésion obligatoire au volet santé du contrat PSC et le découplage santé/prévoyance.	CONTRE	FSU UNSA CFDT CGT SUD SNALC POUR

DEFENSE DES CONCOURS

	FNEC FP FO		
La **masterisation des concours** enseignants en 2010 a conditionné la titularisation à l'obtention d'un master, repoussant ainsi l'entrée dans le métier.	CONTRE	FSU UNSA CFDT POUR	
La **nouvelle réforme des concours** replace le concours au niveau Licence mais maintient la masterisation et crée une position d'« élève fonctionnaire » qui repousse l'entrée dans le corps de stagiaire d'un an et supprime la possibilité de recours aux listes complémentaire en cours d'année.	CONTRE	UNSA CFDT POUR	SUD ABSTENTION

DEFENSE DE LA SANTÉ SCOLAIRE

Les **assises de la santé scolaire** organisent :
- un redéploiement des postes du second degré vers le 1er degré, à moyens constants,
- la mise en place d'un pôle santé social départemental, pour introduire des missions différentes (« feuille de route ») d'un département à l'autre,
- la systématisation des protocoles et des référents en santé mentale

Seule FO a refusé de siéger dès la mise en place des assises de la santé scolaire et combat ses mesures.